

Le Capital investissement a démarré dans cinq établissements financiers : Le levier du développement local

17 Mai, 2011 le financier

Le capital investissement, un mode de financement adapté aux petites entreprises mais encore méconnu chez la majorité des promoteurs algériens, promet beaucoup en matière de développement local du pays, s'accordent à prédire économistes et gestionnaires dans une lecture de l'APS.

Ce financement a démarré au niveau de cinq établissements financiers publics et privés, chargés de gérer les 48 fonds d'investissement de wilayas, les entreprises économiques algériennes, notamment celles en stade de création, y trouveront une véritable aubaine, le capital investissement leur offrant la possibilité d'accès à des financements importants sans aucune garantie exigée. Le Conseil des ministres, réuni le 22 février dernier, avait décidé «la mobilisation des sociétés de capital investissement, créées par les banques publiques, pour gérer les fonds d'investissements des wilayas, et promouvoir leur participation pendant une période initiale, au capital des PME qui le souhaitent». Quelques jours plus tard, le 27 février, une convention définissant les modalités de gestion et d'utilisation de ces fonds, créés par la loi de finances complémentaire de 2009, a été signée entre le ministère des Finances et les sociétés de capital investissement concernées. Dans un souci de réussir ce «challenge», le président de République Abdelaziz Bouteflika avait chargé le Conseil national économique et social (CNES) d'animer une concertation avec tous les partenaires socio-économiques concernés par le volet du développement local des entreprises économiques afin de répondre, de la manière la plus efficace, à leurs besoins en la matière. L'activation des fonds d'investissement de wilayas permettra «d'impulser le développement local à travers la multiplication des projets d'investissement initiés localement, participer à l'absorption du chômage à travers la création et le développement des PME par les jeunes entrepreneurs et augmenter l'offre de financement en direction de l'économie nationale par le développement de nouveaux produits financiers», avait récemment indiqué le Premier ministre M. Ahmed Ouyahia. C'est dire que depuis la promulgation de la loi n°06-11 du 24 juin 2006 relative aux sociétés de capital investissement, ce mode de financement, par lequel un établissement financier s'engage dans une prise de participation minoritaire et temporaire dans le capital d'une entreprise, n'a été autant soutenu par les plus hautes autorités politiques du pays. Dès lors, cinq établissements financiers, à savoir la Banque Nationale d'Algérie (BNA), la Banque Extérieure d'Algérie (BEA), la Société financière d'investissement, de participation et de placement (Sofinance), la Financière algéro-européenne de participation (Finalep) et El Djazaïr Istithmar, se sont partagés la gestion des 48 fonds, chacun en fonction de ses capacités. Doté d'une enveloppe d'un milliard de dinars, chaque fond est autorisé à des prises de participation à hauteur de 50 millions de DA pour chaque entreprise, sauf autorisation directe du ministère des Finances. C'est ainsi que la BNA s'est vue attribuer la gestion de dix fonds d'investissements de wilayas (Adrar, Bechar, Bouira, Boumerdes, El Tarf, Mila, Nâama, Mascara, Mostaganem et Tindouf) et la BEA ceux de Tizi-ouzou, Djelfa, Bordj Bouarreridj, Saida, Tissemsilt, Chlef, El Oued, Ghardaïa et Laghouat. La Sofinance s'est chargée des fonds de Blida, Bejaïa, Batna, Oum El Bouaghi, Oran et Tيارت, tandis que la Finalep a pris en charge ceux de Tipaza, Sétif, Skikda, Jijel, Sidi Bel Abbes, et El

Bayadh.

El Djazair Istithmar a pris, quant à elle, la part du lion puisqu'elle a été chargée de gérer les fonds de seize wilayas que sont Aïn Defla, Alger, Médéa, Guelma, Constantine, Annaba, Khenchela, Souk-Ahras, Tébessa, Aïn Temouchent, Relizane, Tlemcen, Biskra, Ouargla, Tamanrasset et Illizi. C'est que cette société publique, filiale de la CNEP (30%) et de la BADR (70%), a fini par prendre en charge les six fonds qui devaient être gérés par la Société algéro-saoudienne d'investissement (Asicom). Opérationnelle depuis à peine deux mois, El Djazair Istithmar, a déjà enregistré des manifestations d'intérêt de la part d'une centaine de PME à travers différentes wilayas du pays, selon son Directeur général, M. Lachab Youcef. «Nous avons reçu une centaine de demandes de financement dont une dizaine sont en cours de traitement et de concrétisation», a déclaré M. Lachab à l'APS. Les 10 entreprises en question, dont 7 sont en cours de création et 3 en développement, sont implantées à Alger (4 sociétés), Tébessa (3), et Médéa, Bordj Bouarreridj et Bechar (1 chacune), selon lui. «Nous sommes (El Djazair Istithmar) en train de finaliser les procédures de prises de participation allant de 20% à 49%», a-t-il précisé. La durée de ces participations «est négociable mais elle ne peut être inférieure à 5 ans afin de nous permettre de bénéficier des avantages fiscaux octroyés par la loi n°06-11», a-t-il ajouté. Selon M. Lachab, l'intervention de la société de capital investissement permet de «renforcer les fonds propres de la société financée et améliorer ses capacités d'endettement auprès des banques». «Si les PME sont généralement solvables pour les banques, les micro- entreprises ou les projets en création manquent de visibilité vis à vis des donneurs de crédits, or, la société de capital investissement ne demande aucune garantie au promoteur avec qui elle partage les profits mais aussi les pertes à concurrence de sa participation », a-t-il soutenu. Interrogé sur les critères de sélection des projets d'investissement, ce responsable a cité notamment, la viabilité du projet, la qualité du Business plan, les compétences techniques et managériales des promoteurs, la contribution dans la création d'emploi et l'intérêt du projet pour le développement économique et social de la wilaya. Mais, les prises de participations, en Algérie et de par le monde, souligne M. Lachab, «nécessitent 3 à 6 mois pour être concrétisées du fait que la plupart des opérateurs privés travaillent sans facturation, détiennent un patrimoine non déclaré et manquent de données financières transparentes», a-t-il fait remarquer. «Le capital investissement, comme le leasing, est le mode de financement le mieux adapté aux besoins des petites entreprises réparties à travers toutes les régions du pays. Mais il reste un métier difficile parce que les banques y agissent en tant que propriétaires», a, de son côté, fait remarquer à l'APS M. Abderrahmane Benkhalfa, délégué général de l'ABEF. A cette difficulté, s'ajoute le fait que les entreprises algériennes privées, généralement familiales, «sont toujours réticentes lorsqu'il s'agit d'une ouverture de leur capital, même pour une participation temporaire», a encore souligné M. Benkhalfa. «C'est un gros travail en matière de communication et de vulgarisation qui attend les sociétés de capital investissement pour faire connaître les avantages de cette technique de financement», dira-t-il.

<http://www.lefinancier-dz.com/ACTUALITE/3895.html>